



L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le seize octobre deux mille vingt-quatre

Etaient présents : Nathalie HARDUYA, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Coralie CANTAU, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Christian TOLLIS, Christine BOUEILH et Corentin JEGUN

Etai(ent) excusé(e)(s) :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination de deux délégués au SIEBAG
- Végétalisation des Coustous : projet en cours
- Vie du village : point sur des problèmes particuliers
- Travaux à envisager sur la grange
- Compte rendu de la rencontre commune/communauté des communes
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	08
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	08
Nombre de voix pour	08
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (25 septembre 2024). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Murielle RIGAUD est désignée secrétaire de séance.

1. Nomination des délégués au SIEBAG

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de proposer à la communauté de communes un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SIEBAG de Riscle,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués pour proposition à la C.C.A.A. puisque les deux délégués précédents ont démissionné du conseil municipal;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 8

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. Corentin JEGUN : sept (7) voix
- Mme Murielle RIGAUD : sept (7) voix

M. Corentin JEGUN et Mme Murielle RIGAUD ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués,

- **propose pour désignation par la CCAA pour le SIEBAG de Riscle :**

Le délégué titulaire : **Corentin JEGUN** 06 47 67 68 94 corentin.jegun@gmail.com

Le délégué suppléant : **Murielle RIGAUD** 06 87 07 45 25 muriellerigaud@orange.fr

- **transmet cette délibération à la C.C.A.A.,**

- **et informe le syndicat intercommunal des eaux du Bas Adour Gersois (SIEBAG)**

2. Végétalisation des coustous : projet en cours

Le maire donne la parole aux conseillers qui traitent ce dossier. Deux paysagistes ont été contactés. Le premier, Julien FERRAY pense qu'il y a un problème à régler, celui de l'effondrement du talus. Pour le deuxième, l'entreprise SOULES a changé de commercial et celui qui s'occupait de notre dossier a démissionné.

Christian TOLLIS et Murielle RIGAUD signalent qu'un rocher est tombé et que la zone devient dangereuse. Ils pensent que la seule solution est d'enrocher cette partie des Coustous pour éviter l'effondrement. Le maire ne pense pas qu'il y aura un effondrement puisque le village est sur un rocher mais que toute la terre végétale va partir. Des devis vont être demandés aux différentes entreprises spécialisées pour enrocher un talus.

En attendant, puisque TMH a remanié le mur de soutènement, Christian TOLLIS se propose de les faire venir car TMH aurait fait une analyse de sol pour pouvoir ancrer le mur.

Si un enrochement est prévu, il faudra pouvoir le financer car Murielle RIGAUD annonce que le coût varie de 150 à 250 € le mètre carré.

3. Vie du village : relevé d'incivilités

Le maire souhaite faire le point sur un citoyen et sur son comportement au sein du village. Il retrace toute l'aide qui lui est apportée. La prise en charge est complète :

- Le loyer fait partie des loyers de logements sociaux et le reste à charge est minime
- Un dispositif d'appui coordonné est mis en place : aides ménagères, consultations médicales spécialisées, et va se mettre en place des aides infirmières à domicile
- La mairie prend en charge des factures d'entretien de la chaudière qui sont normalement à la charge du locataire.

Malgré tout ce dispositif d'aide, la personne montre un comportement avec des déviances sociales :

- Il pratique une mendicité forcée auprès de personnes en situation de faiblesse
- Il ne respecte pas le rythme des autres habitants : peut frapper tard le soir ou tôt le matin à la porte des gens
- Il conduit un véhicule qui n'est pas en conformité
-

Un signalement a été fait à la gendarmerie mais des séjours en établissement voire même un placement ne peuvent être mis en place qu'avec l'accord de la personne. La situation est difficile à gérer mais le maire invite tous les habitants à appeler les pompiers en cas d'accident de la personne, ou à porter plainte à la gendarmerie en cas d'agression verbale.

Mais la commune estime avoir fait le maximum dans l'aide à apporter.

4. Travaux à envisager sur la grange

Le maire rappelle que la toiture est maintenant remise à neuf. Il souhaite planifier l'aménagement de cette salle municipale.

La dalle est faite. Certes elle a une légère pente mais il faut la conserver en l'état. Il est proposé donc :

- D'électrifier cette grange. L'employé communal se propose de le faire. Il a déjà assuré l'installation électrique d'une maison.

- De mettre un point d'eau. Il s'agit de mettre un évier pour pouvoir bénéficier d'une zone de lavage. Il faut donc demander au S.I.E.BA.G d'installer un compteur. Le maire a proposé un habitant du village pour cette installation mais Corentin JEGUN préfère le faire.

Le maire en profite aussi pour évoquer le silo municipal. Il s'agit dans un premier temps de refaire l'installation électrique. Un devis avait été demandé mais jamais fourni. Là encore, les employés communaux se proposent de le faire. Il faudra envisager plus tard un espace bureau (coin repas, sanitaires) dans ce silo.

Pour ces deux chantiers, il est proposé de se fournir en matériaux aux établissements SARRAMEJEAN à Riscle.

5. Compte-rendu sur la rencontre commune / communauté de communes :

Le maire étant absent, il laisse la parole aux conseillers présents à cette soirée.

L'impression est bonne. Mathieu PLOUVIER signale qu'il faudrait même une réunion de ce type tous les ans. Le maire rappelle qu'il y a 24 communes mais Nathalie HARDUYA propose que certaines réunions soient regroupées (trois par exemple, avec communes de la partie Ouest, communes de la partie centrale et communes de la partie est).

Les vice-présidents ont bien expliqué le fonctionnement et le public a compris que la communauté de communes exerçait de nombreuses compétences au service de la population. Christian TOLLIS a parlé de la voirie et de ce qui pourrait être fait. Mathieu PLOUVIER demande si la décision de la CCAA sur l'investissement Voirie ne doit pas primer sur l'avis de la commune. Le maire lui répond qu'il s'agit de faire fonctionner un bloc communal et que l'avis de la C.C.A.A. doit être partagé avec celui de la commune pour arriver à un consensus.

Mathieu signale que l'école, et plus particulièrement le R.P.I Saint-Mont / Saint-Germé, doit faire l'objet d'une attention particulière car les effectifs baissent (risque de fermeture d'une classe). Le maire lui rappelle qu'il y a un processus démocratique en cours (élection des parents d'élèves) et que lorsque les noms des élus seront connus, il engagera la consultation.

6. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Muriel doit faire le point sur l'achat de tenues de travail pour les deux agents. De plus, le maire lui demande d'arrêter une enveloppe pour les travaux sur la grange et le silo.

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie programme une intervention de nettoyage de parterres pour que tout soit prêt lorsque les pensées seront achetées. Elle fera appel aux bonnes volontés par mail.

De plus, il faudra rentrer les ficus qui sont actuellement à l'extérieur de la mairie.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Christine refait le point sur les tenues de travail des agents ; elle signale aussi qu'un extincteur pour feux de friteuse doit être acheté afin d'éviter tout incident lors des manifestations. Enfin, le maire lui rappelle que la Sous-Préfecture de Mirande a lancé une opération de réactualisation des plans communaux de sauvegarde.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire signale que des travaux importants vont débiter et que sur certaines semaines, les employés communaux travailleront ensemble les trois jours (mardi, mercredi et jeudi), notamment pour la pose des volets qui vont être fabriqués.

Jérôme va passer le CACES (comme l'avait fait Matthieu). Il est fait aussi mention du certificat phytosanitaire qui est obligatoire. Le maire essaie de voir une formation sur Riscle.

e) Travaux : Corentin JEGUN

L'aménagement de la grange a été traité. Quels autres travaux à prévoir ?

Il faudrait améliorer certains emplacements de containers, et notamment celui en bas du chemin de Bernichou. Mathieu PLOUVIER en profite pour signaler qu'un échange de terrain doit être fait puisque les containers sont situés sur une parcelle qui lui appartient. Le maire lui dit que ce sera traité en questions diverses.

De plus, il faudrait pouvoir aménager un espace bureau/sanitaire au silo, maintenant qu'il est rangé.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Il faut faire le point sur la course cycliste débattue lors du précédent conseil municipal. En fait la question sera posée mardi 29 octobre 2024 lors de la soirée « remerciements ».

Nathalie souhaite par contre faire état d'une rencontre avec l'association de Bernède qui a organisé un festival lyrique dans l'église. Ce festival a eu un énorme succès. A l'origine, c'est un habitant originaire de Bernède, Guillaume DUSSAUT qui en est l'initiateur. Elle a rencontré, avec Murielle, monsieur PAGES pour discuter d'un projet commun soutenu par les deux communautés de communes : Aire sur Adour et Armagnac Adour. Il s'agirait d'avoir des artistes lyriques qui viendraient pour se produire avec des interventions en école et en EHPAD (c'est le principe de la résidence d'artiste). Le maire lui répond que c'est dans la compétence de la communauté de communes Armagnac Adour et qu'il faut en discuter avec celle d'Aire-sur-Adour. Les subventions sont établies suivant le budget (principe des recettes/dépenses). Il s'engage à en parler à la vice-présidente de la C.C.A.A., Béatrice PASIAN. Il serait souhaitable qu'une rencontre entre les deux collectivités et les deux associations (celle de Bernède et le foyer rural de Saint-Mont) ait lieu pour aller plus loin dans ce projet culturel.

7. Questions diverses

Congrès des Intercommunalités de France au Havre :

Le maire retrace le congrès des intercommunalités qui s'est tenu au Havre.

Il fait le point sur les mesures fiscales qui attendent les collectivités sur le projet de loi de finances de l'Etat. Une ponction va être opérée sur les recettes des plus grandes collectivités (ni la commune, ni la communauté de communes ne seront touchées), une réduction du taux de FCTVA est prévue : de 16,404 % à moins de 15 %. Et enfin, la fraction de TVA qui compense la taxe d'habitation sera figée alors qu'il y avait une promesse de taux dynamique vu l'augmentation annuelle de la TVA.

Il a assisté aussi à un atelier juridique concernant la responsabilité des maires ou des présidents d'intercommunalité. Cela devient de plus en plus compliqué. Malgré un arrêté de voirie, le maire reste responsable si l'entreprise n'a pas installé les mesures de sécurité préconisées.

Bref, il estime que peu de gens voudront endosser ces responsabilités en 2026.

Echange de terrain :

Suite au problème des containers, le maire propose effectivement que les bacs soient stockés sur un terrain de la commune et non pas sur un terrain privé. Il acte la décision suivante :

OBJET : Cession / Acquisition de parcelles

Le maire rappelle à l'assemblée que les différents emplacements de containers doivent être sur des espaces publics confiés au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Ouest de Nogaro. Or un emplacement se situe sur une parcelle privée. Il s'agit des containers du chemin de Bernichou. Ils sont sur la parcelle AN 101 appartenant à Mme TOUTON épouse PLOUVIER Marie-Lucienne. Elle a une superficie de 165 m². La commune possède, elle, la parcelle, AN 102, d'une superficie de 273 m². Il s'agit donc de faire un échange de parcelles pour que l'emplacement des containers soit sur une parcelle communale, sachant que ces deniers ne peuvent pas être déplacés sur la parcelle communale actuelle. Le maire demande aux conseillers de se prononcer. Au moment du vote, Matthieu PLOUVIER, fils de la propriétaire de la parcelle, sort de la salle.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'argumentation du maire, décide :

- De vendre à madame Marie-Lucienne TOUTON épouse PLOUVIER, la parcelle AN 102 à 1 euro (euro symbolique)
- D'acquérir de madame Marie-Lucienne TOUTON épouse PLOUVIER, la parcelle AN 101 à 1 euro (euro symbolique)

- De nommer Christian TOLLIS, deuxième maire adjoint, pour représenter la commune dans les deux actes,
- De rédiger les deux actes sous la forme administrative.

11 novembre :

La cérémonie aura lieu comme les autres fois. Seule, Christine BOUEILH est absente et Coralie CANTAU la remplacera. Murielle et Christine s'occuperont de l'apéritif, Nathalie de la gerbe et rendez-vous est pris ce jour-là à 10h30 pour l'installation.

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mercredi 27 novembre 2024, après le congrès des maires de Paris.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers.

1) Cimetière :

Un visiteur a remarqué le vol de plaques sur la tombe de son père. Il y en avait douze, il n'en reste plus qu'une. Il est venu le signaler à la mairie et a porté plainte à la gendarmerie. La décision est prise d'informer les habitants de Saint-Mont de ces vols pour attirer leur vigilance. Un mail sera envoyé.

2) Décès d'un habitant de Saint-Mont

Suite au décès de Philippe SOUCHARD, et considérant qu'il a énormément apporté à la renommée de Saint-Mont par sa méthode kinésithérapeutique (rééducation posturale globale), les conseillers souhaitent que la commune lui fasse une plaque. Contact sera pris avec son épouse pour savoir où seront déposées ses cendres.

3) Lettre à des habitants

La lettre concernant une pollution due à un assainissement défaillant sera envoyée en recommandé après consultation de tous.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30 (vingt-deux heures et trente minutes).